

Paris, le 13 juin 2019

Destinataires

- Comités Régionaux
- Comités Départementaux
- Clubs sous couvert des comités régionaux

Réf : JB/CR 2019 - 493
Pôle Territoires
① 02.23.40.47.04
Objet : CNDS Equipement

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le 24 avril 2019 l'Agence Nationale du Sport a été créée ; elle s'est substituée au CNDS et lors de son premier Conseil d'Administration, elle a repris le suivi des dossiers du CNDS et des équipements structurants nationaux engagés en 2018.

Le Conseil d'Administration du 19 février dernier a voté des orientations concernant les dispositions des équipements susceptibles d'obtenir un financement. Le 4 juin, l'Agence Nationale du Sport a abondé cette note par des modalités complémentaires, et porté au 12 juillet 2019 le retour des dossiers par les DRDJSCS.

La Fédération Française de Gymnastique sera sollicitée, comme chaque année, en amont du comité de programmation (en règle générale durant le mois d'Août), pour émettre un avis sur les projets concernant les disciplines pour lesquelles nous avons délégation.

Les critères d'attribution des subventions ont peu évolué (2 conditions cumulatives : carence en termes du type d'équipement spécifique et territoires ruraux ou en QPV).

Une part conséquente du financement est réservée aux projets de l'outre-mer et de la Corse.

Je vous invite à consulter la note de service du Directeur Général de l'Agence Nationale du Sport sur le site du [CNDS](#).

Le pôle Territoires reste également à votre écoute pour tout questionnement supplémentaire.

Dans l'attente de vous lire, recevez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

James Blateau
Président

Copie : David Vallée – Bureau Fédéral